

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE
STATIONNEMENT LE SAMEDI 18 JUILLET 2015 DE 9 HEURE A 14
HEURE RUE DES PLAINES DE L'AIRE, RUE DU CHATEAU, RUE A.
DUMERC, RUE DU PETIT JAS, RUE CROIX DE LA MISSION**

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERATION une manifestation par le comité des fêtes le 18 juillet

ARRETE

ARTICLE 1 : *En raison d'une manifestation il est interdit de circuler et de stationner, le samedi 18 juillet de 9 heure à 14 heure.*

ARTICLE 2 : *Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.*

ARTICLE 3 : *Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.*

ARTICLE 4 : *Ampliation du présent arrêté sera adressé à :*
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : *Le présent arrêté sera Publié par affichage.*

Fait en Mairie, le 15 juillet 2015.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION